

LA MRC DE CHARLEVOIX ACCORDE 40 000 \$ POUR LA CROISSANCE ET LA DIVERSIFICATION D'UNE ENTREPRISE DE SON TERRITOIRE

Baie-Saint-Paul, le 9 juin 2021 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix a procédé à l'octroi d'une aide financière non remboursable de 40 000 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale à la Ferme l'Oiseau Bleu.

Ferme l'Oiseau Bleu

Ferme l'Oiseau Bleu est une entreprise du secteur de l'agrotransformation offrant une gamme d'aliments cultivés à la ferme aux clients soucieux d'encourager la production locale, le bien-être animal et l'environnement. Les propriétaires réalisent la première phase de leur projet qui consiste en la construction d'un local de transformation et d'une boutique à la ferme. Spécialisée en production bovine, la ferme a également débuté la production de porcs et de poulets fermiers. L'accueil de leur fille comme relève au sein de l'entreprise permettra de diversifier l'offre de produits en ajoutant les œufs et plusieurs variétés de légumes à compter de 2022. Ce projet permettra de créer un nouvel emploi et d'en maintenir deux. La MRC de Charlevoix participe financièrement au projet de 188 000 \$ en accordant 40 000 \$ via le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.



Photo: Jonathan Roberge, photographe

« Notre gouvernement se fait un point d'honneur d'encourager nos entreprises familiales de la Capitale-Nationale, comme La Ferme l'Oiseau Bleu, dans leur croissance et la diversification de leurs activités. Je salue d'ailleurs la détermination et le remarquable travail des propriétaires et j'encourage d'autres entrepreneurs qui ont des projets à se lancer! »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

« La Ferme l'Oiseau Bleu est une ferme ancestrale, bien ancrée dans la vallée de Baie-Saint-Paul et inscrite depuis des décennies dans le patrimoine de Charlevoix. En 2008, ses propriétaires ont réorienté leurs activités avec beaucoup de courage et une belle vision d'avenir pour l'environnement. Je me réjouis de cet appui qui leur permettra d'investir dans leur relève et de donner vie à leurs projets. »

Émilie Foster, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khovath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002